

L'éducation des enfants des migrants

2008/2328(INI) - 05/03/2009

En adoptant à l'unanimité le rapport d'initiative de M. Hannu TAKKULA (ALDE, FI), sur l'éducation des enfants des migrants, la commission de la culture et de l'éducation approuve totalement le Livre vert de la Commission intitulé "Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens".

Sachant que tous les États membres font face au même type de défi en la matière, les députés demandent que d'efforts soient faits, notamment au niveau européen, pour améliorer l'éducation des enfants de migrants, d'abord parce que ces enfants seront plus nombreux dans les écoles de l'Union à l'avenir ; ensuite parce que les travailleurs au sein de l'Union pourraient être plus disposés à travailler à l'étranger si leurs enfants ne couraient pas le risque d'en souffrir du point de vue de l'éducation. Les députés encouragent dès lors le développement de partenariats école-collectivité, en vertu desquels les enfants qui restent chez eux alors que leurs parents sont partis travailler à l'étranger, bénéficient de programmes d'aide, de soutien et de conseils de la part de la collectivité.

Apprendre la langue du pays d'accueil : les députés réaffirment que les enfants et les adultes migrants ne pourront s'intégrer pleinement que s'ils sont disposés à apprendre la langue du pays d'accueil. Ils demandent dès lors aux États membres de garantir une éducation aux enfants des migrants légaux, y compris l'enseignement des langues officielles du pays d'accueil, mais aussi **la promotion de leur langue maternelle** et de leur culture d'origine. Les députés suggèrent notamment qu'un soutien financier et administratif soit prévu pour soutenir les cours de langue destinés aux migrants résidant légalement dans le pays par un personnel formé comprenant notamment la langue maternelle des migrants. Les députés estiment en outre que les parents des enfants migrants, notamment leurs mères, devraient être mieux impliqués dans les programmes d'enseignement des langues officielles du pays d'accueil. Pour les députés, le multilinguisme doit être promu dès le plus jeune âge. C'est la raison pour laquelle, ils insistent pour un **apprentissage des langues dès la maternelle**. Ils recommandent également que les enfants accompagnant leurs parents qui déménagent pour le travail dans un autre État membre **ne rencontrent pas de difficultés pour être inscrits à l'école** à un niveau correspondant à celui qu'ils suivaient dans leur pays d'origine.

Renforcer les actions d'intégration : les députés soulignent la nécessité d'intégrer les migrants et les groupes sociaux (comme les Roms) dans la société. L'intégration doit être basée sur les principes d'égalité des chances dans l'éducation et sur la qualité de l'éducation. Toute solution, temporaire ou permanente, basée sur la ségrégation doit être rejetée. Les députés estiment également que pour renforcer l'intégration sociale des enfants de migrants, il convient de les impliquer dans les activités extrascolaires (par ex. : le sport).

Refuser les « écoles-ghettos » : les députés recommandent aux États membres d'éviter de créer des "écoles-ghettos" ou des classes spéciales pour les enfants migrants. Il faut plutôt promouvoir une politique éducative inclusive, en vertu de laquelle ces enfants seraient répartis en fonction de leur niveau scolaire, mais aussi de leurs besoins individuels. Plus loin, les députés demandent que, dans les écoles accueillant des enfants de migrants, les programmes scolaires soient élaborés en prêtant une attention beaucoup plus grande à leurs besoins, et que les professeurs possèdent également des compétences interculturelles leur permettant d'aborder au mieux la question de la diversité. Préoccupés par la fréquence des abandons scolaires chez les enfants de migrants, les députés demandent également que des efforts soient consentis pour les aider à aller jusqu'au bout de leur formation car plus l'intégration des jeunes migrants à l'école est précoce, plus leurs résultats à l'école et sur le marché du travail seront bons.

Améliorer la formation des enseignants : les députés insistent sur la qualité de la formation des enseignants, y compris la formation spéciale des enseignants au contact des enfants de migrants. Ils encouragent par exemple les programmes de mobilité dans le cadre desquels des enseignants du pays d'origine seraient recrutés afin de faciliter le contact des jeunes migrants avec la culture et la civilisation de leur pays d'origine. Les enseignants pourraient également avoir la possibilité de passer un ou deux semestres dans une université d'accueil à l'étranger. Les députés estiment également que **l'école a besoin d'enseignants issus de l'immigration** dans la mesure où ces derniers apportent une expérience importante à leurs collègues.

Proposer un soutien psychologique et une aide à l'éducation non formelle : les députés mettent en évidence les autres besoins liés au phénomène de l'immigration. Ils proposent ainsi que les enfants de migrants bénéficient d'un soutien psychologique pour surmonter le choc culturel lié à leur arrivée dans le pays d'accueil. Pour les aider à mieux s'intégrer, les députés suggèrent en outre la mise en place de programmes éducatifs pour l'approfondissement des connaissances dans le domaine des droits de l'homme et des libertés des personnes. Les migrants et les personnes qui ne sont pas issues de l'immigration devraient tous bénéficier du même traitement égal et coopérer plus intensément avec les vecteurs d'éducation informelle tels que les organisations pour la jeunesse.

Refuser toute forme de discrimination: les députés demandent que la discrimination pour quelque motif que ce soit, y compris la nationalité et le statut de résidence, soit déclarée hors la loi dans le domaine de l'éducation. Se ralliant à la position de la Commission européenne sur ce point, les députés reconnaissent que les dispositions actuelles de la directive 77/486/CEE ne correspondent pas à la nouvelle réalité sociale de l'Union. Ils soutiennent dès lors le processus de consultation lancé par la Commission et demandent la modification de la directive afin qu'elle couvre l'éducation des enfants ressortissants de pays tiers ou des enfants dont les parents n'ont pas la nationalité d'un État membre. Enfin, les députés demandent que :

- les écoles comprenant une forte proportion d'immigrants reçoivent le personnel et les installations nécessaires pour relever le défi de la mixité des classes ;
- les grandes villes coordonnent mieux leur politique d'intégration des enfants de migrants avec la politique du logement, de la garde des enfants, du marché du travail, de la santé et du bien-être.